

Froid climatisation

La récupération des fluides frigorigènes

Habilitation à la récupération des fluides frigorigènes, famille 1, catégories C1 - C2 - C3 - C4

- Arrêté daté du 5 mars 2009
- Décret n°2007-737 du 7 mai 2007 relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques
- Décret N° 92 1271 du 7 Décembre 1992 modifié - arrêtés N° 93-16 du 10 février 1993 - arrêté du 12 janvier 2000
- Norme Européenne EN 378 qui remplace la NF 92 1271

**PUBLIC**

- ▶ Les entreprises, les personnes physiques travaillant à leur compte et les organismes qui procèdent à titre professionnel à tout ou partie des opérations suivantes :
 - la mise en service d'équipements
 - l'entretien et la réparation d'équipements dès lors que ces opérations nécessitent une intervention sur le circuit contenant les fluides frigorigènes
 - le contrôle de l'étanchéité des équipements
 - le démantèlement des équipements
 - la récupération et la charge des fluides frigorigènes dans les équipements
 - toute autre opération réalisée sur des équipements nécessitant la manipulation des fluides frigorigènes (par exemple au titre de la conception ou de la formation)

**OBJECTIFS**

- ▶ La nouvelle réglementation relative aux fluides frigorigènes définit les conditions de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération, et de destruction des substances de types CFC, HCFC et HFC
- L'objectif de ces dispositions est de limiter l'émission de ces gaz à effet de serre et de responsabiliser tous les acteurs concernés

**DURÉE**

2 jours

**CONTENU****Programme : en fonction des catégories**

- L'analyse diagnostique du circuit froid
- La législation
- Le matériel de récupération
- Les différents procédés
- Réaliser une opération de récupération
- Test théorique et pratique

**DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**

La formation est axée sur l'analyse de situation autour d'une installation de froid ou de climatisation afin de réaliser une récupération de fluide frigorigène normalisée

Outre l'étude des aspects réglementaires, l'approche globale est articulée sur la gestion technique des environnements spécialisés (analyse et pratique sur banc)

**SERVICE INFOS**

02 99 52 54 52 ou 02 96 58 69 86
www.afpi-bretagne.com